

Risques endocriniens et métaboliques relatifs à l'apport de vitamine D et d'iode par des compléments alimentaires au cours de la grossesse

Dans le cadre du dispositif national de nutriviGillance, piloté par l'Anses, cinq cas d'hypercalcémie néonatale et deux cas d'hypothyroïdie congénitale impliquant des compléments alimentaires destinés aux femmes enceintes ont été rapportés. Ces signalements ont conduit l'Anses à évaluer les risques associés à la consommation de compléments alimentaires destinés aux femmes enceintes contenant de la vitamine D ou de l'iode.

Hypercalcémie néonatale et vitamine D

L'analyse des signalements reçus montre que les doses de vitamine D apportées par les compléments alimentaires « grossesse », à elles seules, ne sont pas susceptibles d'entraîner une hypercalcémie chez une femme enceinte ou un fœtus sain.

Néanmoins, si l'enfant présente une hypersensibilité génétique à la vitamine D, l'apport de vitamine D pendant la grossesse peut entraîner une hypercalcémie néonatale. La recherche de cette anomalie, qui n'est pas faite en routine aurait pu permettre de confirmer l'origine des hypercalcémies signalées au dispositif de nutriviGillance.

Hypothyroïdie congénitale et iode

L'iode est nécessaire au développement neurologique et comportemental du fœtus. Toutefois, un apport excessif d'iode (oral ou transdermique) pendant la grossesse augmente le risque d'hypothyroïdie, d'hyperthyroïdie ou de goitre chez le nouveau-né.

Pour les deux cas d'hypothyroïdie congénitale reçus par le dispositif de nutriviGillance, les données disponibles n'ont pas permis d'incriminer formellement le complément alimentaire, qui n'était pas la seule source d'iode à laquelle était exposée la mère.

Les recommandations de l'Anses

Au-delà des cas liés à la consommation de vitamine D et d'iode, signalés à la nutriviGillance, l'Anses met en garde contre la multiplication des sources de vitamines et minéraux, en l'absence de besoins établis. En effet, celle-ci

peut dans certains cas conduire au dépassement des limites de sécurité.

À l'attention des femmes enceintes :

- L'Anses rappelle aux femmes enceintes de ne pas consommer de compléments alimentaires sans l'avis d'un professionnel de santé et leur recommande de signaler à leur médecin, pharmacien ou sage-femme la prise de tout produit (médicament ou complément alimentaire), qu'il soit délivré sur prescription ou pris en automédication.

À l'attention des professionnels de santé :

- Les conséquences d'une hypercalcémie sur la santé du nouveau-né, en cas d'hypersensibilité à la vitamine D, imposent de mettre en place des mesures de prévention appropriées. En cas d'hypercalcémie confirmée chez une femme enceinte, il conviendra d'en rechercher l'origine par les examens appropriés et de reconsidérer la pertinence d'une complémentation en vitamine D.
- Chez les nouveau-nés, en cas d'hypercalcémie inexplicite, il convient de rechercher une mutation du gène prédisposant à l'hypercalcémie.
- L'exposition simultanée à de multiples sources d'iode (provenant de médicaments ou de compléments alimentaires) augmente le risque de troubles thyroïdiens chez le nouveau-né et doit donc être évitée pendant la grossesse.
- L'Agence souligne l'importance de ne pas cumuler les sources de vitamines et minéraux sans suivi biologique régulier.

L'Agence rappelle enfin aux professionnels de santé l'importance de déclarer au dispositif de nutriviGillance les effets indésirables portés à leur connaissance, qui seraient susceptibles d'être liés à la consommation de compléments alimentaires.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONSULTER:

AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif aux Risques endocriniens et métaboliques relatifs à l'apport au cours de la grossesse de vitamine D et d'iode par des compléments alimentaires impliqués dans des cas de nutriviGillance. Mai 2017

<https://www.anses.fr/fr/system/files/NUT2013SA0240Ra.pdf>

Gwenn VO VAN REGNAULT